

Bulle, Grand'rue 20.

XXXXXXXXXXXX



BREVETÉ!!!

LE

ent Universel

de Plüss-Stauffer

établissement sans rival pour tous les objets cassés, soit verre, vaisselle de table et de cuisine, bois, métal, corne, bois, papier, cuir, etc., etc.

en facons de 65 cent.

ot pour le district : Imprimerie de Bulle.



BREVETÉ!!!

CASSÉE

son de Ville, RIAZ,

samedi 17 janvier,

e concours d'une musique.

Invitation cordiale.

VINCENT CLERO

ine à vapeur.

se d'agrandissement, on offre à

machine à vapeur avec sa char-

e force de 10 à 12 chevaux, en très

prix favorable. Cette machine peut

en fonctionnement.

er à MM. Neukomm & Montandon

(Jura bernois).

A louer :

un bel appartement situé au

t et jouissant d'une belle vue, com-

ambres, cuisine et dépendances

r à l'agence de publicité Haasen-

ler, à Bulle.

XXXXXXXXXXXX

S MERVEILLEUX

il vrai SAVON aromatique

lait de lis

e BERGMANN & Cie,

urs de cour, à Dresde et Zurich,

le plus efficace et le plus propre

ruptions importunes, les taches de

boutons, les dartres, comme aussi

peau dure, sèche et jaune, etc.

à l'imprimerie de la Gruyère,

centimes la pièce.

XXXXXXXXXXXX

noix de cartes de visite

rimerie de la Gruyère.

XXXXXXXXXXXX

HOCOLAT

SUCHARD

AO SOLUBLE

QUALITE

EXCELLENTE PRIX

MODÉRÉS

SE TROUVE

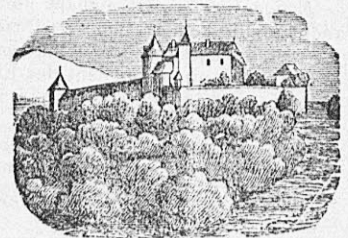
PARTOUT.

XXXXXXXXXXXX

mille Lenz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50
 6 mois, » 2 50
 Etranger, 1 an, 8 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DÉMOCRATIQUE

Paraissant le mercredi et le samedi.

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 5⁵⁵ 10⁴⁰ 2⁴⁰ 5²⁵ ← Bulle, arr. 9²⁷ 1³³ 5⁰⁰ 7³³

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Canton, 10 cent.
 Suisse, 15 c.; Etranger, 20 c.
 la ligne ou son espace.

Réclames : 30 cent. la ligne.
 S'adresser à l'agence de pu-
 blicité Haasenstein & Vogler, à
 Bulle, Grand'rue 20; Fribourg,
 place de l'Hôtel de Ville, ou à
 ses succursales.

BULLE, le 15 janvier 1897.

Soussens et Sous-sens.

L'habile Soussens se fait vieux et la succession de cet homme, dont la Providence nous affligea — je ne sais en quel jour de « fureur », pour me servir du mot de La Fontaine dans les *Animaux malades de la peste* — est à peu près ouverte. Pie n'a qu'à se tenir de près.

Mardi, la chronique consacrée par la *Liberté* à notre banquet des Rois restait aux abords de la réalité, à tel point que, si l'on avait au N° 13 la franchise qui se rencontre partout ailleurs, aucune sorte d'inexactitude n'eût émergé des colonnes de la *Liberté*.

Mais M. Soussens, après s'être tâté le pouls et s'être bien assuré, auprès de Pie, si les pulsations étaient d'un débit normal, le docteur Pie, qui n'attend que la hausse des eaux de la Sarine pour tâcher d'y précipiter son digne maître désormais gaga, lui dit : « Vous pouvez pondre, seigneur; pondrez-en cent lignes à l'heure et, surtout, ne vous relisez pas : les grands hommes dédaignent de glâner autour des accents et des virgules. »

Et alors, maître Soussens, qui naguère feignait de s'esclaffer à la lecture du plus bref compte rendu du banquet des Rois, écrivit :

« On n'en parle pour ainsi dire pas dans la presse des cantons confédérés; aucune communication n'a été faite à l'Agence télégraphique suisse et la *Tribune*, etc., etc. »

» On a donc senti le besoin de mettre une sourdine aux éclats des voix radicales.

» Même déconvenue si l'on consulte la presse radicale du canton. Le compte rendu du *Journal de*

Fribourg ne dit rien; celui du *Confédéré* est plus pâle encore. Seule, la *Gruyère* a été moins discrète, tout en ne donnant des discours qu'un résumé atténué *ad usum Progenii*. »

M. Soussens semble nous honorer, par cette dernière phrase, d'un sens d'habileté qui, de la part de tout autre que lui, eût pu nous confondre.

N'est-ce pas?... vous qui venez de lire!... Mais après un certain nombre de lignes au cours desquelles le vieux Soussens a dû absorber quelques douzaines de bols de tisane, il conclut, à propos de l'instruction publique :

« Ces paroles étaient prononcées dans une ville qui a voté le « Schulvogt » de M. Schenk; elles ne pouvaient donc qu'être applaudies, mais le *Confédéré* et le *Journal de Fribourg* n'ont eu garde de le communiquer au monde profane. »

Et le gaga — qui ne le fut pas toujours, malheureusement pour ceux qui le connurent avant son apparition dans la « bonne presse » — conclut :

« Seule, la *Gruyère*, moins habile, a commis l'indiscrétion. »

Cette citation ne nous coûte rien : habile aux yeux d'un Soussens, nous renonçons absolument à le devenir. Que diable! il n'est pas donné à tous vos confrères, monsieur Soussens, de vous ressembler.

En revanche, l'« habileté » du grand organisateur de ce parti qui devait conduire le canton de Fribourg au point critique où il se trouve commence, à faiblir. Prenez garde, monsieur Soussens, lorsque vous avez quitté la France, elle n'était pas encore républicaine, d'où vient que vous ne savez peut-être pas encore que, selon certain proverbe, *les républiques sont ingrates*.

Craignez un peu qu'en dépit de votre subtile habileté, MM. Python et Théraulaz ne vous paient d'ingratitude.

autant dire, celle d'un enfant, mais il ne pouvait se méprendre aux intentions qui dictaient la démarche du marquis de Sairmense.

A cette pensée que le caprice d'un libertin osait s'arrêter sur cette jeune fille si belle et si pure, qu'il aimait de toutes les forces de son âme, dont il avait juré qu'il ferait sa femme, tout son sang afflua à son cerveau.

Il se dit qu'il se devait de châtier l'insolent, le misérable... Heureusement — malheureusement peut-être — son bras fut arrêté par le souvenir d'une phrase qu'il avait entendue mille fois répéter à son père :

« Le calme et l'ironie sont les seules armes dignes des forts. »

Et il eut assez de volonté pour paraître de sang-froid, quand, en réalité, il était hors de lui. Ce fut Martial qui s'emporta et qui menaça...

— Ah! oui... je te retrouverai, fat!... répétait Maurice, les dents serrées, en suivant de l'œil son ennemi qui s'éloignait.

Il se retourna alors, mais Marie-Anne et son père l'avaient abandonné, et il les aperçut à plus de cent pas. Bien que cette indifférence le confondit, il s'empessa de les rejoindre, et adressa la parole à M. Lacheneur.

— Nous allons chez votre père, lui fut-il répondu d'un ton farouche.

Un regard de son ami lui commandait le silence, il se tint et se mit à marcher à quelques pas en arrière, la tête inclinée sur la poitrine, mortellement inquiet et cherchant vainement à s'expliquer ce qui se passait.

Son attitude trahissait une si réelle douleur, que sa mère le devina, lorsqu'enfin, du haut de la terrasse, elle l'aperçut au tournant du chemin.

Toutes les angoisses que la courageuse femme dissimulait depuis un mois se résumèrent en un cri.

— Ah!... voici le malheur!... dit-elle... nous n'y échappons pas.

Ce serait, après tout, leur seul moyen de passer une fois pour républicains.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Obsèques. — Le Conseil fédéral a désigné, pour le représenter aux obsèques de M. Bezzola, juge fédéral, décédé à Lausanne, M. Deucher, président de la Confédération, et M. Muller.

Le corps de M. le juge fédéral Bezzola a été incinéré mercredi, à Zurich, et ses cendres transportées à Coire.

Palais du Parlement. — On avait annoncé qu'il y aurait, pendant la prochaine session de mars, une cérémonie solennelle pour la pose de la première pierre du Palais du Parlement, à Berne. Le *Bund* nous apprend qu'on a renoncé à cette fête.

Bestiaux. — Vu l'extension que prend de nouveau la fièvre aphteuse dans différentes localités françaises limitrophes de la frontière, toute importation d'animaux des espèces bovine, ovine, porcine et caprine est interdite par les bureaux de douanes ci-après : Vallorbe, route et gare, l'Auberson, Les Rochettes, Verrières-gare, L'Ecrenay, Porrentruy, etc.

Brigue Airolo. — Le délai fixé à l'article 5 de la concession pour un chemin de fer de Brigue à Airolo (chemin de fer du Rhône), du 23 décembre 1886, pour la présentation des documents techniques et financiers prescrits, ainsi que des statuts de la société, est de nouveau prolongé de cinq ans, soit jusqu'au 23 décembre 1901.

Si, dans l'intervalle, un tiers présentant des garanties sérieuses pour l'exécution demandait la concession pour cette ligne, l'Assemblée fédérale pourra retirer la concession primitive, même avant l'expiration du délai ci-dessus, et la transférer au nouveau postulant, à moins que, dans un délai qui lui sera fixé alors, le concessionnaire actuel n'offre des garanties équivalentes.

C'était le malheur, on n'en pouvait douter à la seule vue de M. Lacheneur lorsqu'il entra dans le salon de M. d'Escorval.

Il s'avançait du pas lourd d'un ivrogne, l'œil morne et sans expression, la face injectée, les lèvres blanches et tremblantes.

— Qu'y a-t-il?... demanda vivement le baron...

Mais l'autre ne sembla pas l'entendre.

— Ah!... je l'avais bien prévu, murmura-t-il, continuant un monologue commencé dehors, je l'avais bien dit à ma fille...

Mme d'Escorval, après avoir embrassé Marie-Anne, l'avait attirée près d'elle.

— Que se passe-t-il, mon Dieu! interrogeait-elle.

D'un geste empreint de la plus désolante résignation, la jeune fille lui fit signe de regarder et d'écouter son père.

M. Lacheneur paraissait sortir de cet horrible anéantissement, — bienfait de Dieu, — qui suit les crises trop cruelles pour les forces humaines. Pareil au dormeur que reprennent au réveil les misères oubliées pendant le sommeil, il retrouvait avec la faculté de se souvenir la faculté de souffrir.

— Ce qu'il y a, monsieur le baron, répondit-il d'une voix rauque, il y a que je me suis levé ce matin le plus riche propriétaire du pays, et que je me coucherai ce soir plus pauvre que le dernier mendiant de la commune. J'avais tout, je n'ai plus rien... rien que mes deux bras. Ils m'ont gagné mon pain jusqu'à vingt-cinq ans, ils me le gagneront jusqu'à la mort...

J'ai fait un beau rêve, il vient de finir...

Devant l'explosion de ce désespoir, M. d'Escorval pâlisait.

— Vous devez exagérer votre malheur, balbutia-t-il, expliquez moi ce qui vous arrive...

Sans avoir certes conscience de ce qu'il faisait, M. Lacheneur lança son chapeau sur un fauteuil et rejeta en arrière ses cheveux gris qu'il portait fort longs.

— A vous, je dirai tout, monsieur le baron, reprit-il. Je suis venu pour cela. On vous connaît, vous, on connaît votre cœur... D'ailleurs, ne m'avez-vous pas fait quelquefois l'honneur de m'appeler votre ami?...

Emigration. — On signale pour 1896 une forte réduction de l'émigration à destination des pays d'outre-mer. La cause en est surtout la crise industrielle et financière que traversent les Etats-Unis et la situation politique et économique de l'Amérique du Sud.

Au demeurant, la diminution de l'émigration n'est point un fait regrettable en lui-même et il n'existe aucun motif pour engager nos concitoyens à s'expatrier.

Loterie de l'Exposition. — Le Bureau de la Loterie sera fermé jeudi 14 courant, la Commission se voyant obligée d'interrompre pendant un jour la délivrance des lots.

La délivrance et l'expédition des lots continuent avec la plus grande régularité. Lundi, le bureau du boulevard du Théâtre avait délivré environ 1200 lots. Jusqu'à présent, pas d'autre incident à signaler que la sommation faite, par ministère d'huissier, de ne pas délivrer l'un des lots de 10,000 fr., auquel deux ouvriers, prétendent avoir droit; l'un, à Berne, affirme avoir eu le billet en sa possession et l'avoir perdu; l'autre, à Genève, en est porteur et l'a exhibé.

Banques. — Les banques suisses d'émission ont décidé de réduire le taux de l'escompte à 4 %.

Zurich. — Mercredi, près de Dietikon, un individu a sauté par la portière de l'express de Bâle, qui part de Zurich à 10 h. Le personnel du train l'a relevé et l'a ramené à Dietikon. Il ne s'est fait aucune blessure grave. On croit que cet individu, qui refuse de donner son nom et son adresse, a agi dans un cas d'aliénation mentale.

Berne. — On a beaucoup bâti l'année dernière dans la ville fédérale. Le nombre des autorisations accordées par la direction des travaux s'est élevé à 345, dont 10 dans la vieille ville, 234 dans les quartiers de la rive gauche de l'Aar et 101 dans ceux de la rive droite. Cette année encore, il est probable que cette activité continuera. Il y a quelques jours, la cure catholique-romaine près du Petit-Rempart a été mise sous toit et on va commencer les travaux pour l'église. Avec le palais du Parlement, le bâtiment des Archives et de la Bibliothèque nationale, celui de la Société suisse de l'assurance du mobilier, il y a encore de beaux jours en perspective pour les ouvriers du bâtiment.

Uri. — Jeudi dernier, le forestier de district, Th. Wipfli, vaquant à ses occupations sur la montagne de Schwanden, fut surpris, près d'Atinghausen, par une avalanche. Après des efforts inouïs, il réussit à dégager sa tête assez pour pouvoir pousser des cris de détresse. Heureusement un paysan descendait de la montagne à ce moment avec du foin, tandis qu'un autre était occupé à quelque distance à couper du bois. Tous deux entendirent les appels désespérés de M. Wipfli et accoururent. Par bonheur, l'un d'eux avait une pelle et ils parvinrent au bout de peu de temps à retirer le malheureux de sa prison glacée. S'il n'a pas de lésions internes, M. Wipfli en aura été quitte pour quelques contusions.

Schwytz. — Après une discussion de cinq heures, la constituante a repoussé la rédaction du projet pour l'article relatif aux couvents. Elle a adopté en revan-

che par 41 voix, contre 39, une proposition de M. Bachmann rédigée comme suit :

« Les couvents existants jouissent de la protection de l'Etat et sont placés en ce qui concerne leur fortune, sous sa surveillance. » M. le laudammann Reichlin demandait que l'on s'en tint à la première partie de la proposition seulement, celle qui est relative d'une manière générale, à la proposition qui est restée en minorité avec 39 voix.

— Le projet de loi relatif à la construction d'un immeuble pour la Banque cantonale a été adopté par 1690 voix contre 1122, sur 13,411 électeurs inscrits.

Thurgovie. — Une session extraordinaire du Grand Conseil est convoquée pour le 3 février pour la discussion du projet de loi sur les impôts d'Etat.

Tessin. — Un ouvrier italien travaillant près d'Osogna, devenu sourd et muet à la suite d'une grave maladie, a recouvré subitement l'ouïe et la parole ensuite d'une grande frayeur que lui a procurée un cheval.

— On annonce au Genevois de source bien renseignée, mais sous toutes réserves, que le pape aurait menacé M. Respini d'excommunication s'il ne cesse pas sa campagne contre le Comité conservateur élu dans l'assemblée de Giubiasco.

Valais. — Un projet de tramway électrique a été présenté à la municipalité de Sion par MM. Dumont & Cie, entrepreneurs et électriciens. MM. Dumont & Cie demandent la concession à leurs risques et périls, sans subvention ni garantie d'intérêt et cela pour 99 ans.

— Le dégel continue dans tout le Valais et la neige a presque complètement disparu.

Neuchâtel. — Le comité d'organisation du Tir fédéral s'est réuni lundi soir. Il a décidé de s'inscrire au registre du commerce et a fixé à 175,000 fr. le montant du fonds de garantie. 1750 actions de 100 fr. seront émises avec versement de 1/5 peu après la souscription, 1/5 à la veille de la fête et le solde après si besoin est. Suivant les résultats du Tir, les actions toucheront un intérêt de 4 %.

ÉTRANGER

France. — La session de la Chambre a été ouverte mardi. M. Grenier, nouveau député de Pontarlier, qui a embrassé la religion mahométane, provoque une vive curiosité, assez ironique, avec son costume arabe et ses génuflexions pour embrasser les perrons qu'il doit monter.

Après un discours du comte Le Mercier, doyen d'âge, qui constate que la session s'ouvre sous de rassurants auspices, et rappelle le voyage des souverains russes, la Chambre procède à l'élection d'un président définitif.

M. Brisson est élu par 205 voix sur 347. Les quatre vice-présidents sortants ont été réélus, dans l'ordre suivant : MM. Sarrien, Poincaré, Deschanel, Isambert.

— Le tribunal civil a décidé que Baihaut, récemment arrêté pour n'avoir pas payé l'amende qui lui avait été infligée ainsi qu'à ses complices, lors du

M. d'Escorval se retourna, un peu surpris, vers la jeune fille.

— Vous dites vrai, mademoiselle, fit-il d'un ton de reproche; mais lorsque vous aurez mon âge et mon expérience, vous saurez que l'accomplissement d'un devoir est, en certaines circonstances, un héroïsme dont peu de gens sont capables.

M. Lacheneur s'était redressé. — Ah!... vos paroles me font du bien, monsieur le baron, dit-il, maintenant je suis content d'avoir agi comme je l'ai fait.

La baronne d'Escorval se leva, trop femme pour savoir résister aux généreuses inspirations de son cœur.

— Moi aussi, monsieur Lacheneur, prononça-t-elle, je veux vous serrer la main. Je veux vous dire que je vous estime autant que je méprise les tristes ingrats qui ont essayé de vous humilier alors qu'ils devaient tomber à vos pieds... Vous avez rencontré des monstres sans cœur, tels qu'on ne trouverait sans doute pas leurs semblables...

— Hélas! soupira le baron, les alliés nous en ont ramené comme cela quelques-uns qui pensent que le monde a été créé pour eux.

— Et ces gens-là, gronda Lacheneur, voudraient être nos maîtres!

La fatalité voulut que personne n'entendit M. Lacheneur. Questionné sur le sens de sa phrase, il eût sans doute laissé deviner quelque chose des projets dont le germe existait déjà dans son esprit... Et alors, que de catastrophes évitées!

Cependant M. d'Escorval reprenait peu à peu son sang-froid.

— Maintenant, mon cher ami, demanda-t-il, quelle conduite vous proposez-vous de tenir avec les messieurs de Sairmeuse?

— Ils n'entendront plus parler de moi... d'ici quelque temps du moins.

— Quoi!... vous ne réclamez pas les dix mille francs

procès de Panama, restait soumis à la contrainte par corps quoique ses complices aient quitté la France.

Suède. — On avait annoncé que l'ingénieur suédois récemment décédé, M. Alfred Nobel, inventeur de la dynamite, avait légué toute sa fortune à l'Université de Stockholm. Il n'en est rien. En effet, le seul testament valable a été ouvert à Stockholm le 20 décembre dernier et contient, outre des legs d'un ensemble de deux ou trois millions, institués en faveur d'une vingtaine de personnes, parents, amis et serviteurs du défunt, les dispositions suivantes :

« De tout le restant de ma fortune réalisable, il sera disposé ainsi qu'il suit : le capital réalisable en valeurs sûres par les liquidateurs constituera un fonds dont la rente sera annuellement distribuée à ceux qui, pendant l'année écoulée, auront rendu les plus éminents services à l'humanité.

» La rente sera divisée en cinq parts égales qui seront attribuées :

» La première : à celui qui, dans le domaine de la physique, aura fait la découverte ou l'invention la plus importante ;

» La seconde : à celui qui, dans le domaine de la chimie, aura fait la découverte ou l'amélioration la plus importante ;

» La troisième : à celui qui aura fait la découverte la plus importante dans le domaine de la physiologie ou de la médecine ;

» La quatrième : à celui qui, dans le domaine des lettres, aura produit l'œuvre la plus haute dans le sens idéal ;

» La cinquième : à celui qui aura agi le plus ou le mieux pour la fraternité des peuples, pour la suppression ou la diminution des armées permanentes et pour la constitution ou la propagation des congrès de la paix. »

Chacun des prix annuels fondés par M. Nobel se monterait à près de 300,000 fr.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Dans sa séance du 11 janvier, le Conseil d'Etat a décidé de se faire représenter aux funérailles de M. le juge fédéral Bezzola, à Coire, par son président M. Weck.

Banque cantonale fribourgeoise. — Dans sa séance du 13 courant, le Conseil de surveillance de cet établissement a pris connaissance des résultats de l'exercice de 1896.

Le compte de Profits et Pertes boucle par un bénéfice de Fr. 144841,07
Solde reporté de 1895 » 303 40
Fr. 145144,47

Il a adopté la répartition suivante :
Dividende aux actions 5 % Fr. 120000 —
A la réserve supplémentaire » 20000 —
A compte nouveau » 5144,47
Somme égale Fr. 145144,47

Le coupon pour 1896 (N° 17) est payable dès ce jour à la Banque cantonale à Fribourg et à ses agences de Bulle, Estavayer et Morat.

(Communiqué.)

qu'ils vous doivent ?

— Je ne demanderai rien...

— Il le faut pourtant, malheureux. Puisque vous avez parlé du legs de dix mille francs de votre marraine, votre honneur exige que vous en poursuiviez par tous les moyens légaux la restitution... Il y a encore des juges en France...

M. Lacheneur hochait la tête.

— Les juges, fit-il, ne m'accorderaient pas la justice que je veux; je ne m'adresserai pas à eux...

— Cependant...

— Non, monsieur, non, je ne veux plus avoir rien de commun avec ces nobles de malheur. Je n'envierai même pas chercher à leur château mes hardes et celles de ma fille. S'ils me les renvoient... bien. S'il leur plaît de les garder, tant mieux! Plus leur conduite à mon égard sera honteuse, infâme, odieuse, plus je serai satisfait...

Le baron ne répliqua pas, mais sa femme prit la parole, ayant, croyait-elle, un moyen sûr de vaincre cette incompréhensible obstination.

— Je comprendrais votre résolution, monsieur, dit-elle, si vous étiez seul au monde, mais vous avez des enfants...

— Mon fils a dix-huit ans, madame, une bonne santé et de l'éducation... il se tirera d'affaire tout seul à Paris, à moins qu'il ne préfère ici me seconder.

— Mais votre fille !

— Marie-Anne restera près de moi.

M. d'Escorval crut devoir intervenir.

— Prenez garde, mon cher ami, dit-il, que la douleur ne vous égare. Réfléchissez... Que deviendrez vous, votre fille et vous ?

Le pauvre dépossédé eut un sourire navrant.

(A suivre.)

Ville de K. construction des vement constitu Les travaux dev tation commença

La Broye. d'agrandissement lars-le-Grand on trepreneur, à Yv

Le pont Panc opinions sont p démolition qu'o quelques répara acheté par M. P

GE

Le vote de lit dans l'Ami d formations que déclarer que le n'a pas voté, au le D' Repond. Q doit être rendue

Par cette rétr dont on nous ac autant d'aisance nous, n'ont pas que pour la Gru

Petit papa trouve pas de m autocratique de lignes que la La frontières canton avoir adouci les

« L'opposition totale de la Co va être déposés compromis qui à la revision par cession des synd

» Puisque non compromis non parti conservate nous ne pourron au gouvernement Peut-on décl cédé au peuple qu'à la conditio rieuse, à toute d'action?

Autour et à exploiter cert au banquet de parti libéral gr

Mais, madam lidaire de l'ora autre aura pron cun soit engagé

Les libéraux écouter person être décentralis constatations d

pays renoncero intéêts commu Fribourg et des

En cherchar bien tout le mé peuple et au pé

Au surplus, qu'on nous a dè de voir arriver tances d'imjôt.

M On vendra en n janvier couran à Albeuve, enviro La vente a lieu frant.

Bulle, le 14 jan

En ville, un be soleil levant et jo posé de 4 chambr S'adresser à l'a stein & Vogler, a

Ville de Fribourg. — La Société pour la construction des tramways électriques s'est définitivement constituée mardi. Elle a passé divers contrats, entre autres avec la Société électrique de Genève. Les travaux devront être terminés fin mai et l'exploitation commencer le 1^{er} juillet au plus tard.

La Broye. — Les travaux de consolidation et d'agrandissement du pont sur la route Avenches-Villars-le-Grand ont été adjugés à M. Ulysse Perrin, entrepreneur, à Yverdon.

Le pont Panchaud a disparu définitivement. Les opinions sont partagées sur l'opportunité de cette démolition qu'on aurait peut-être pu éviter avec quelques réparations. On nous dit que le bois a été acheté par M. Pittet, à Domdidier.

(Journal de Payerne.)

GRUYÈRE

Le vote de l'Hospice de Marsens. — On lit dans l'*Ami du peuple* : « D'après les multiples informations que nous avons recueillies, nous tenons à déclarer que le personnel de l'Hospice de Marsens n'a pas voté, au 6 décembre, sous la pression de M. le Dr Repond. Que justice soit donc rendue à qui elle doit être rendue ! »

Par cette rétractation, on voit que les « infamies » dont on nous accuse et que d'autres commettent avec autant d'aisance, sinon avec autant de bonne foi que nous, n'ont pas les mêmes conséquences pour l'*Ami* que pour la *Gruyère*.

Petit papa gronde. — L'*Ami du peuple* ne trouve pas de meilleur moyen de dissimuler l'esprit autocratique de ses maîtres que les lignes ci-après, lignes que la *Liberté*, laquelle sort quelquefois des frontières cantonales, n'a osé reproduire qu'après en avoir adouci les termes :

« L'opposition réclame, comme on sait, la révision totale de la Constitution. Une demande d'initiative va être déposée dans ce but. C'est la rupture du compromis qui avait abouti, il y a quelques années, à la révision partielle de la Constitution et à la concession des syndicats.

« Puisque nos adversaires rompent eux-mêmes ce compromis constitutionnel, il va sans dire que le parti conservateur reprend sa liberté d'action et que nous ne pourrions pas empêcher nos amis de rendre au gouvernement le droit de nomination des syndicats. »

« Peut-on déclarer plus insolemment que l'on n'avait cédé au peuple le droit de nomination des syndicats qu'à la condition qu'il renoncât à toute réforme ultérieure, à toute aspiration et à toute indépendance d'action ? »

Autour et alentour. — La *Liberté* cherche à exploiter certaines paroles des orateurs étrangers, au banquet des Rois, pour confondre la politique du parti libéral gruyérien.

Mais, madame ! l'auditeur est-il infailliblement solidaire de l'orateur ? De ce que M. Défayes ou tel autre aura prononcé telle parole, s'ensuit-il que chacun soit engagé à la suivre ?

Les libéraux modérés ne devront-ils donc plus écouter personne, parce qu'ils sont modérés et peut-être décentralisateurs ? Croit-on que, par crainte des constatations de la *Liberté*, les citoyens de notre pays renonceront à la discussion, à l'étude de leurs intérêts communs avec ceux des autres districts de Fribourg et des vingt-un autres cantons suisses ?

En cherchant ces biais, la *Liberté* nous montre bien tout le mépris qu'elle voue à l'indépendance du peuple et au peuple lui-même.

Au surplus, si nous regardons vers Berne, c'est qu'on nous a dès longtemps fait perdre toute habitude de voir arriver de Fribourg autre chose que des quittances d'impôt.

Concerts et représentations. — Dimanche, « La Cécilia », société de chant des demoiselles de Bulle, assistée de la Société de musique, donnera deux concerts dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, l'un l'après-midi, l'autre le soir.

Deux jolies comédies suivront ces concerts. (Pour plus de détails, voir aux annonces.)

Place au concours. — Un poste de facteur postal à La Tour-de-T'ême est mis au concours.

S'adresser d'ici au 19 janvier à la Direction des postes à Lausanne.

Viande. — Vu la baisse du prix du bétail, deux bouchers de Grandson ont diminué de 10 centimes par kilo le prix de la viande. Bonne nouvelle pour les ménagères !

Accident. — En se glissant dans le village de Sorens, dimanche matin, le jeune Emile Privet, fils de Maxime, âgé de 18 à 19 ans, s'est fracturé une jambe dans la région du genou. Le médecin, appelé aussitôt, a jugé nécessaire le transfert du malheureux Privet à l'hospice de Riaz pour y recevoir les soins que réclame son état.

Eaux du Pays-d'Enhaut. — La *Feuille d'avis de Vevey*, reproduite par plusieurs journaux, dit que la Société électrique Vevey-Montreux a notifié à la Municipalité de Lausanne que la convention du 30 décembre 1895 relative aux eaux du Pays-d'Enhaut serait nulle si elle n'est pas ratifiée par le Conseil communal le 20 avril 1897 au plus tard. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai là-dedans, mais ce dont on est certain, c'est qu'il coulera encore beaucoup d'eau avant qu'on sache à Lausanne laquelle est la meilleure.

CHRONIQUE AGRICOLE

Diarrhée des veaux. — Cette maladie est difficile à chasser des écuries où elle s'est une fois installée. Lorsqu'on peut le faire, il est bon de placer les jeunes veaux dans un local où ne s'est produit encore aucun cas de diarrhée. Les vaches arrivant à terme seront mises à part et nourries de fourrages de première qualité. On évitera les aliments aqueux, tels que les drêches et les racines. Le cordon ombilical des veaux nouveaux-nés sera coupé autant que possible à ras du corps. La litière des veaux sera renouvelée soigneusement chaque jour. Une fois par semaine, on lavera à l'eau bouillante le fond, les parois, les crèches de l'écurie où se trouvent les veaux, et on les passera au lait de chaux.

Les aiguilles de confitures dans les poulaillers. — Un éleveur pratique recommande les aiguilles du pin et du sapin comme une excellente litière pendant toute la saison sèche, avril-octobre. Il en a pu apprécier, par expérience, de nombreux avantages. C'est ainsi que les poulets et les poussins, en grattant dans cette litière, recouvrent leurs excréments d'une couche d'aiguilles — chose qui n'est pas à dédaigner au point de vue de la propreté du poulailler.

Ces feuilles ont, en outre, la propriété d'enlever la mauvaise odeur, elles retardent considérablement la décomposition des déjections, et lorsque cette litière mêlée d'excréments est retirée du poulailler, elle constitue un excellent engrais sec tout préparé.

Il n'est pas nécessaire de renouveler le lit de ces feuilles plus d'une fois par mois ; on le fera tous les quinze jours, par un temps très humide. La couche d'aiguilles dans le poulailler doit avoir de deux à trois centimètres d'épaisseur.

En se servant des feuilles du pin, on aura une litière ayant toutes les qualités des matières qui sont employées dans ce but, aujourd'hui, mais n'exigeant pas, par son emploi, un nettoyage aussi fréquent et aussi difficile.

VARIÉTÉS

LEURS REINES

Conte des Rois, par JEANNE FRANCE et ACHILLE MAGNIER.

(Fin.)

L'émoi un peu calmé, Nicolas Aubert reprit la parole, de nouveau arborant un air malicieux :

— Ce n'est pas tout : il nous reste un autre roi sans reine. Mon cher Claude (ah ! pardon, cette appellation familière m'a échappé), à votre tour de choisir... Seulement, si le bonheur de mon Charles vous tente, si mon avis de tout à l'heure vous semble bon, s'il y a à cette table quelque gentille fillette qui vous paraisse affectueuse et bonne ménagère, imitez mon fils, faites-en à la fois votre reine et votre femme.

Tous attendaient, haletants, émus, anxieux.

— Moi ! Moi ! fit le pauvre instituteur qui croyait rêver. Moi ! je puis choisir ?... à cette table ?... Et si je choisis votre fille, M. Aubert ?

— Eh bien ! je vous répondrais : Touchez-là mon gendre... Sauf le consentement de la mignonne, pourtant... N'avait-elle pas vaguement parlé d'être Sœur de charité ?

— Elle sera Sœur de charité sans cornette ; l'ouvrage ne lui manquera pas pour cela, jeta Cavirot gaiement, pendant que M. Bernier éperdu embrassait son futur beau-père, et que Claire amenait Lucette à la fois timide et vaillante, prête à prononcer le oui solennel des fiançailles.

— Eh bien, père Cavirot, que pensez-vous de tout ceci ? demandait au vieillard M. Aubert, au moment où les hôtes prenaient congé. On va jaser au village, je m'y attends.

— Dam, c'est sûr, fit le vieux. — Et qu'on se demandera si Nicolas Aubert n'est pas un peu follet. Un gendre qui n'a pas grand-chose, une bru qui n'a rien... Qu'est-ce qu'il faudra que je leur réponde, dis, mon fieu, à ceux qui vont te tomber dessus... Je ne pourrais pas leur répondre en silence, moi, vois-tu.

— Vous leur répondrez... Ecoutez bien : à ceux qui vous diront que mon gendre n'a rien, vous expliquerez que l'amour de la terre, du travail, la fierté, le désintéressement, sont un gros capital, qui rapporte ferme.

— Compris ! Et à ceux qui ergoteront, rapport à la petite, qui a poussé son père à la ruine ?

— Vous leur démontrerez qu'une femme qui a reconnu son erreur, qui vaillamment a su gagner son pain, qui est sortie de l'épreuve amendée et sérieuse, est pour un mari un trésor rare... très rare.

— Et enfin, continua-t-il, ses traits un peu vulgaires s'ennoblissant soudain, pour tous vous ajouterez que ces enfants s'aimaient, et qu'il n'y a encore rien de tel que la bonne amitié pour faire des gens heureux, et une bonne maison. C'est compris, hein, et ça sera redit tel quel ?

— Si ça sera redit ! exclama le vieux enthousiasmé. Ah ! mon garçon, tout mon regret est de ne pouvoir expliquer ces choses qu'aux êtres de l'Abbaye ! Je voudrais pouvoir publier ces bonnes saines idées par toute la terre ; on serait plus heureux si on pensait et agissait comme toi.

— Oui, murmura pensivement cet homme au cœur droit, travailleur et penseur à la fois. Oui... l'amour du sol fécond, le charme sain du labeur, la simplicité austère, les saintes tendresses, tout est là... Ce serait la régénération, le salut du pays... Quand le comprendra-t-on ?

Avec lui nous répétons, tristement :
« Tout est là !... Quand le comprendra-t-on ? »

Pour la rédaction : LOUIS COURTHON.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues par la maladie ou des excès de tous genres, nous recommandons en toute confiance la cure du véritable Cognac Golliez ferrugineux dont la renommée est actuellement universelle. Récompensé par 10 diplômes d'honneur et 20 médailles. Exiger la marque des Deux palmiers et le nom de Frédéric Golliez, pharmacien, à Morat. En vente dans les pharmacies.

MISES

On vendra en mises publiques, **lundi 18 janvier** courant, à la cave de la Tannerie, à Albeuve, environ 2200 litres de vin rouge. La vente a lieu au comptant et au plus offrant.

Bulle, le 14 janvier 1897.
L'Office des poursuites.

A louer :

En ville, un bel appartement situé au soleil levant et jouissant d'une belle vue, composé de 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

(A suivre.)

Machine à vapeur.

Pour cause d'agrandissement, on offre à vendre une machine à vapeur avec sa chaudière, d'une force de 10 à 12 chevaux, en très bon état. Prix favorable. Cette machine peut être visitée en fonctionnement.

S'adresser à MM. Neukomm & Montandon, à St-Imer (Jura bernois).

Beau choix de cartes de visite
à l'imprimerie de la Gruyère.

CASSÉE

Maison de Ville, RIAZ,
Dimanche 17 janvier,
avec le concours d'une musique.
Invitation cordiale.
VINCENT CLERC

On demande

pour entrer de suite un **jeune homme** bien recommandé, de 15 à 18 ans, sachant bien traire et au courant des travaux de campagne, pour soigner 5 vaches. S'adresser à Albert Matthey, guide, à La Brévine (Nenchâtel).

BREVETÉ !!!

LE

Ciment Universel

de Plüss-Stauffer

est incontestablement **sans rival** pour recoller tous les objets cassés, soit verre, porcelaine, vaisselle de table et de cuisine, pierre, marbre, métal, corne, bois, papier, carton, drap, cuir, etc., etc.

Se vend en flacons de 65 cent.
Seul dépôt pour le district : Imprimerie de la Gruyère, à Bulle.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, Grand'vue 20.

Entreprise générale de distribution pour eau, gaz et vapeur
 Porte Saint-Martin. — **CHARLES ISOZ** — Maison J.-J. Mercier.
 Téléphone N° 264. — LAUSANNE — Téléphone N° 264.

Travaux en tous genres, concernant spécialement l'appareillage, canalisation pour haute et basse pression, en fer, fonte et plomb. Captations de sources, construction de réservoirs, aménage d'eau, distribution et installations au complet pour hôtels, hôpitaux, villages, villes.
 Installations de bains, buanderies, douches, therme-siphons, fourneaux pour hôtels sur commande. Chauffage de vapeur et à eau chaude, chauffage de serres.
 Appareils pour water-closets en tous genres, systèmes anglais et français. Cabinets de toilette, baignoires, lavabos, urinoirs, siphons, cuvettes en grès, porcelaine ou fonte émaillée.
 Plaques en fonte émaillée avec inscriptions sur commande. — Pompes, robinetterie, tuyaux pour arrosage, hydrants, etc.
 Entretien et réparations. — Devis et renseignements. — Force motrice.

A VENDRE

Mme Josette épouse de Jean BARRAS, à Montbarry, exposera à vendre en mises publiques, de 2 à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville à Broc, le lundi 18 janvier courant, les immeubles désignés sous les art. 425 à 431 inclus, 892 et, de plus, la moitié des immeubles désignés sous les art. 432 à 435 du cadastre de Broc.
 Pour les conditions, s'adresser au sousigné.
 Alex. ANDREY, not.

Maison à vendre.

Un grand bâtiment en bois, en bon état, situé à Riaz, comprenant habitation, grange, cour et remise, est à vendre pour être emporté.
 S'adresser à M. Michel MAGNIN, à Riaz, ou à M. Joseph PROGIN, à Bulle.

A VENDRE

L'hoirie de Pierre Pasquier, à Bulle, met en vente ses immeubles, sis derrière la ville, comprenant grands logements, vaste atelier avec force motrice.
 S'adresser à MM. PASQUIER FRÈRES, à Bulle.

Attention!

MM. Genoud & Cie, à Bulle, ont l'honneur d'aviser le public qu'ils ont mis en marche leur usine électrique de Montbovon et que le courant électrique à haute tension passe actuellement dans la ligne aérienne qu'ils ont établie de Montbovon à Romont.

Ils préviennent donc le public de ne pas toucher aux fils et poteaux de leur ligne, afin de ne pas s'exposer à être foudroyé. Ils prient en outre chaque personne qui constaterait un dégât quelconque sur leur ligne de bien vouloir les en prévenir le plus promptement possible, ce contre remboursement de leurs frais.

NOTARIAT

Le bureau du notaire PASQUIER est transféré à la maison dite des Chanoines près de l'église, à l'ancien logement de M. Demierre, dentiste.

A la Civette.

Tabacs. — Cigares. — Cigarettes. Grand choix d'articles pour fumeurs : Etnis à cigares, depuis 80 c. — Moules à cigarettes, depuis 10 c.
 Pipes derniers systèmes. Pipes à couvercle automatique. Pipes « Curat ». Pipes « Touriste ».
 Au même magasin : Grand assortiment d'articles pour enfants, tels que : brassières, chaussons, bérets, caleçons, etc.
 A. BÜRGISSER
 à côté de la pharmacie Sudan.

Conservation des bois.

Aussitôt que la température le permettra, probablement au commencement d'avril, le soussigné injectera des potelets et lattes sapin pour haies. Ces bois sulfatés ont la durée du meilleur chêne.
 Il injectera aussi les bois fournis par les propriétaires, pourvu que ces bois soient tout verts et non écorchés.
 Il est acheteur de bois pour poteaux télégraphiques.
 Alf. Moret,
 à La Tour-de-Trême.

POISSON
 Aigrefins et cabillauds
 au magasin de comestibles
Louis Treyvaud,
 BULLE, Grand'vue 38, BULLE

Grande salle de l'hôtel des Alpes, Bulle.
 Dimanche 17 janvier 1897 :
 Bureau : 2 h. après midi et 7 1/2 h. soir. Rideau : 2 1/2 h. après midi et 8 h. soir.

Concerts et représentations

donnés par la CECILIA, société de chant de demoiselles de Bulle, avec le bienveillant concours de la Société de musique, de la Chorale et de M. le directeur Pfister.

PROGRAMME

Après midi : Ouverture de Pajazzo, par Leoncavallo.
 Soir : Ouverture : Musique. Pas redoublé.

L'Étincelle.

Comédie en un acte, par EDOUARD PAILLERON.

Personnages : Mme Léonie de René, Mlle J. R. — Mlle Antoinette, Mlle J. M. — M. R. ou de Gérard, M. L. R.

Après midi : Sonate pour Piano, par Beethoven.

Soir : Chorale : a) Chœur des Suisses, tiré de la Fête des vignerons, par Senger. b) Oh! viens à moi. Chœur à 4 voix.

La Meunière du Moulin-Joli.

Comédie en 2 actes, par ANTONY MARS.

Personnages : Mme Bavolet, meunière, Mlle M. D. — La marquise de Bois-Mouchet, Mlle A. P. — La baronne de Chanteloup, Mlle A. W. — Marceline, jardinière, Mlle E. D. — La mère Grivet, Mlle L. P. — Fanchette, Victoire, Mélie, servantes du moulin, Mmes J. P., J. G. et E. C.

ENTR'ACTES : Après midi : Rondo favori pour piano, par Hummel.
 Soir : Musique : Caprice hongrois, par Schubert.

PRIX DES PLACES : Réservées, 1 fr. 50. — Premières, 1 fr. — Secondes, 60 cent. Les enfants ne paient que demi-place à la représentation de l'après-midi. On peut se procurer des réservations à l'hôtel des Alpes.
 Défense de fumer dans la salle.

MEUNERIE AGRICOLE
Barbey-Nicollier, Bulle.

Mais moulu. Froment et moitié comprimés.
 Farine spéciale pour engrais.
 AVOINE — GRAINE ET FARINE DE LIN
 Gros et détail. — Prix réduits.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 12 décembre courant, mon commerce de
LIBRAIRIE — PAPETERIE
 sera transféré dans la maison de l'hoirie Catybite BARRAS, en face du Cheval-Blanc, à Bulle.
 Grand choix de baguettes pour encadrement de tableaux.
CH. MOREL

COMMERCE DE FARINES
Maïs, son, avoine, blé comprimé.

ÉPICERIE — **MERCERIE**
 Marchandises de première qualité aux prix les plus réduits.
 A la boulangerie ENDERLI, Tour-de-Trême.

J. VIALE, ferblantier-couvreur, à Bulle.

Entreprise de couvertures en bâtiments et ferblanterie.

Couverture en ardoises, tôle, zinc Holzement et en écaille, etc., etc.
 Articles de ménage. Boilles à lait, baignoires, baigns de siège, ainsi que tout article sur commande.

Installation de paratonnerres le système le plus perfectionné, pour églises, cheminées à vapeur et bâtiments de tout genre.
 Réparation et vérification des anciens paratonnerres au prix le plus réduit.

Un remède hygiénique —

et de toute efficacité, c'est l'amer ferrugineux de Joh. P. Mosimann, pharm., à Langnau (Emmenthal). — (Préparé aux herbes amères des Alpes, suivant les prescriptions du célèbre Mich. Schüppach, à Langnau.) — Pour tous les cas de faiblesse générale (spécialement faiblesse de l'estomac, anémie, faiblesse des nerfs, chlorose) extrêmement fortifiant et sans égal pour le rétablissement de la santé et d'un bon teint; remède diététique, depuis longtemps éprouvé (combinaison de fer et d'amers très digestive). Accessible également aux personnes peu fortunées, une bouteille de 2 fr. 50, avec mode d'emploi, suffisant pour une cure de 2 à 4 semaines. Recommandé par les médecins. Dépôts dans les pharmacies : Fribourg : Bœchat & Bourgnicht; Romont : L. Robadey; Bulle : Gavin; Rue : Stajessi; Morat : Wegmüller.

Il vient d'arriver du **MAGGI** en flacons depuis 90 c.
 Hyacinthe Morand, Epagny p. Bulle.

A louer :
 En ville, une chambre meublée. S'adresser à Ch. MOREL, nég.

T. Pauchard-Blanc,
 Tour-de-Trême.
 Choix de draperies, laines, cotons, jouets d'enfants, poterie, quincaillerie. — Charcuterie.
 Prix exceptionnels.

Emigration

pour
l'Amérique du Nord et du Sud
 aux meilleurs prix et conditions.
 Pour renseignements et passages, s'adresser à l'agence générale
Zwischenbart, Bâle,
 ou à nos agences :
 à **Berne** : 55 rue de l'Hôpital;
 à **Lausanne** : rue Pépinet;
 à **Genève** : 2 rue de Lausanne.

NOUVEAU: Extrait de malt créosoté employé avec grand succès contre la phthisie pulmonaire.

Extrait de malt chimiquement pur
 Employé avec succès comme expectorant et antiglaireux dans les affections des voies respiratoires.

Ferrugineux.
 Très efficace contre la faiblesse, l'anémie, la chlorose, le manque d'appétit, etc. — Au quinquina. Tonique par excellence, fabrique, régénérateur des forces du système nerveux.

Vermifuge.
 D'une absolue efficacité.

Dans toutes les pharmacies. — Prospectus gratuits.

EXTRAITS DE MALT DU DR. WANDER

Contre la toue, l'asthme, la phthisie, les catarrhes, etc. — Au phosphate de chaux. Excellente préparation contre le rachitisme, la faiblesse et mollesse chez les enfants.

Extrait de malt avec pepsine et diastase. Stimule l'appétit et facilite la digest. — Sucre de malt et bonbons de malt. Précieux contre la toue, l'enrouement, les glaires.

Dans toutes les pharmacies. — Prospectus gratuits.

NOUVEAU: EXTRAIT DE MALT à l'huile de foie de morue (peptonisé). Préparation extrêmement nutritive et facile à digérer.

Contre la toux!

Plus de mille certificats prouvent la supériorité et l'excellente qualité des
Bonbons pectoraux Kaiser,
 d'un effet curatif rapide et certain de la toux, l'enrouement, le catarrhe et l'engorgement. En paquets de 30 et 50 cent, dans les pharm. A. GAVIN et E. DAVID, à Bulle; PORCELET, à Estavayer.



Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNÉ
 Pour la Suisse : 1 fr. 60
 Étranger, 1 an, 9 fr.
 payable d'avance.
 Prix du numéro
 On s'abonne dans
 de poste.

Bulle — Soli

Nous ne pensons
 tenir le chapitre
 10 janvier. C'est
 et à l'Ami du pe
 tôt fini d'en par
 mentis pleuvor
 faces.
 Mais nous av
 dre au Journal
 lions :

< Cette fête e
 les éléments r
 viennent se com
 contre le gouv
 voisins sont auss
 politiques. Ceu
 lire le compte r
 très centralisat
 la tendance act
 Notre confrèr
 radicaux de son
 du parti libéral
 cisément à la r
 dois qu'il pass
 Cela suffirai
 convictions n'a
 racines, que les
 politique « vau
 mal placé que
 rappeler qu'il
 « romande ».

FEUILLE

MON

— Oh! répond
 je l'ai dit, j'ai ex
 L'an dernier, un
 pu déterminer à
 mant Marie-An
 c'était une mécha
 Rêche, avec un p
 mauvais terrain.
 prières de ma fil
 bles, deux mauva
 comptaient y étab
 Grivat et sa fem
 disais : « Mais il
 vieux, ils vivront
 que je jugeais si
 cultiveraient des lég
 Parlait-il série
 Maurice le cru
 salon.
 — Cela ne ser
 — Oh!...
 — Non, ce ne
 Je vous la deman

Il y avait bien
 s'aimaient.